

CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 18 Avril 2008

Commission n° 5 - Éducation, Jeunesse, Sports et Affaires Internationales

Commission n° 7 - Finances

DIRECTION DE L'EDUCATION, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA FORMATION

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL N° 5/08

OBJET : Participation aux dépenses de fonctionnement des collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat - Première répartition de crédits - Exercice 2008.

RÉSUMÉ : Conformément au code de l'éducation, le Département doit verser pour chaque élève d'un collège privé sous contrat le même forfait que pour un élève externe dans le public. Une première répartition doit être effectuée sur la base du forfait de 199,49 € par élève. 9 570 collégiens sont scolarisés en 2007-2008 dans les 20 collèges privés sous contrat.

Conformément à l'article L151-2 du Code de l'Education, qui confie au Département le fonctionnement matériel des classes de collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat, notre Assemblée a voté lors de sa séance du 28 janvier 2008 relative au budget primitif pour l'année 2008, un crédit de **2 036 000 €** pour la participation au fonctionnement des collèges privés seine-et-marnais sous contrat.

L'article L 442-9 du Code de l'Education prévoit que la contribution du Département pour ces collégiens soit calculée par référence aux subventions de fonctionnement versées pour les collèges publics.

La contribution forfaitaire annuelle pour chaque élève d'un collège privé sous contrat est donc égale au coût d'un élève externe scolarisé dans un collège public.

Lors de notre séance du 26 octobre 2007, nous avons réparti en faveur des 63 543 élèves, recensés par l'enquête de l'Education Nationale dans les 124 collèges publics, un crédit de **12 676 001 €** au titre des subventions initiales de fonctionnement 2008. Le coût d'un élève de l'enseignement public s'élève à ce jour à **199,49 €**.

Je vous propose de prendre en compte cette base de calcul provisoire, pour procéder à une première répartition des crédits.

Le nombre de collégiens relevant de l'enseignement privé recensé par les services de l'Education Nationale, lors de la dernière rentrée scolaire, s'élevant à 9 570, je vous propose aujourd'hui de répartir entre les 20 collèges privés sous contrat de Seine-et-Marne un crédit de **1 909 119,30 €** conformément à l'annexe du projet de décision.

Le solde disponible sur cette opération est de **126 880,70 €** et sera affecté aux réajustements en fin d'exercice pour tenir compte de la totalité des répartitions complémentaires de crédits qui interviendront en cours d'année en faveur des collègues publics.

Je vous remercie de bien vouloir statuer sur cette proposition et, si vous en êtes d'accord, d'adopter le projet de délibération joint au présent rapport.

Le Président du Conseil général,

Vincent ÉBLÉ

Dossier n° 5/08 des rapports soumis à la commission
n° 5 - Éducation, Jeunesse, Sports et Affaires Internationales

Rapporteurs : MME DELESSARD
Commission n° 5 - Éducation, Jeunesse, Sports et Affaires Internationales

MME TALLET
Commission n° 7 - Finances

Séance du 18 Avril 2008

OBJET : Participation aux dépenses de fonctionnement des collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat - Première répartition de crédits - Exercice 2008.

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,

VU la délibération du Conseil général en date du 26 octobre 2007 approuvant le montant des subventions initiales de fonctionnement pour les collèges publics pour l'année 2008,

VU la délibération du Conseil général en date du 28 janvier 2008 approuvant les inscriptions de crédits relatives au budget primitif du Département pour l'année 2008,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis de la Commission n° 5 - Éducation, Jeunesse, Sports et Affaires Internationales,

VU l'avis de la Commission n° 7 - Finances,

DECIDE

De procéder, en faveur des vingt collèges privés sous contrat, à une première répartition de subventions de fonctionnement pour l'exercice 2008 pour un montant de **1 909 119,30 €**, selon le tableau joint en annexe de la présente délibération. Les crédits sont ouverts au budget départemental au titre du programme « Collèges privés et annexes de l'enseignement spécialisé » Opération 2008 « Participation aux budgets des collèges privés ».

LE PRESIDENT,

V. ÉBLÉ

Annexe

CANTONS	NOM DES ETABLISSEMENTS	Nombres d'élèves	Montant de la subvention à verser en €
Brie-Comte-Robert	Sainte Colombe – 8, Place des Minimes 77170 BRIE-COMTE-ROBERT	119	23 739,31
Chelles	Gasnier-Guy/Sainte Bathilde – 28, Rue du Tir 77500 CHELLES	483	96 353,67
Coulommiers	Sainte-Foy – 12-14, Rue des Capucins 77120 COULOMMIERS	193	38 501,57
Crécy-la-Chapelle	Sainte-Thérèse – 43, Rue Pasteur 77860 COUILLY-PONT-AUX-DAMES	240	47 877,60
Dammartin-en-Goële	Collège Libre – 7, Rue Barre 77230 JUILLY	399	79 596,51
Dammartin-en-Goële	Cours Bautain – 13, Rue Sainte-Marie 77230 JUILLY	294	58 650,06
Fontainebleau	Jeanne d'Arc – Saint-Aspais – 1, Rue Saint-Merry 77300 FONTAINEBLEAU	755	150 614,95
La Ferté-sous-Jouarre	Sainte Céline – 29, Rue Pierre Marx 77260 LA FERTE-SOUS-JOUARRE	480	95 755,20
Lagny-sur-Marne	Saint Laurent/La Paix – 47, Rue Saint-Laurent 77407 LAGNY-SUR-MARNE	1114	222 231,86
Meaux-Nord et Sud	Sainte Geneviève – 12, Rue de la Visitation 77009 MEAUX	571	113 908,79
Meaux-Nord et Sud	Sainte Marie – 41, Rue de Châage 77109 MEAUX	750	149 617,50
Melun Nord et Sud	Institut Nazareth – Rue des écoles 77950 VOISENON	792	157 996,08
Melun Nord et Sud	Jeanne d'Arc – 30, Rue Bancel 77000 MELUN	755	150 614,95
Melun Nord et Sud	Sainte Marie – 10, Boulevard Gambetta 77000 MELUN	351	70 020,99
Montereau-Fault-Yonne	Assomption – 2, Rue de Salins 77130 FORGES	165	32 915,85
Nemours	Sainte Marie – 3 bis, Chemin de la Messe 77140 SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	446	88 972,54
Provins	Sainte Croix – 1, Rue des Jacobins 77160 PROVINS	446	88 972,54
Roissy-en-Brie	Campus Sainte Thérèse – Avenue Erasme 77834 OZOIR-LA-FERRIERE	901	179 740,49
Torcy	Maurice Rondeau – 1, Place du Clos Saint-Georges 77600 BUSSY-SAINT-GEORGES	275	54 859,75
Tournan-en-Brie	Père Jacques Maison Saint Vincent de Paul – Château de Combreaux – 77220 TOURNAN-EN-BRIE	41	8 179,09
	T O T A L	9570	1 909 119,30